Mise au pare à 4 h. après l'arrivée du trois de la Belgique.

— Lundi 6 janvier, Estaminet du Beau-Parc, 13 boulevard de Metz, 3 de 6 pour 50 fr. et paires de pinsons à 10 fr. contre les lavinchies, au chiffon des Zouaves.

Mise au pare à 7 heures précises.

Prix du pain
pour servir de règle aux boulangers

Pain de ménage composé de deux tiers de pain blanc et un tiers rouge ou maceau. Le pain d'un kilogramme et demi est taxé par kilogramme, à 25 centimes.

Pain de deuxième qualité. — Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à 29,500.

Pain blanc composé comme le précédent, avec extraction de 25 pour 100 de son, remplace par la même quantité de fleur. Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à 30 cent.

Pain de fleur, dit pain français, composé de fleur de première qualité. Le pain de 125 gr. est taxé à 1,875 — Les deux pains, à 7,750 — Les quatre pains, à 15,500 — Les huit pains, à 31.

TOURCOING
CONSEIL MUNICIPAL

Séance extraordinaire du 3 Janvier

Le Conseil était convoqué pour hier soir, en séance extraordinaire.

A 8 heures 1/2, M. Dramais, secrétaire-général procède, sur l'invitation du Maire à l'appel nominal, qui constate la présence de 20 membres.

M. Julien Tack est nommé secrétaire pour la séance et prend place au bureau.

M. le Secrétaire général donne lecture des procès-verbaux des deux séances.

Pendant cette lecture, on remarque que M. Masure-Six, adjoint, occupe son rang de conseiller au lieu d'avoir pris place à la table de l'Administration.

Nous aurons l'explication de ce fait tout à l'heure.

INCIDENT

Un individu placé dans la partie de la salle réservée au public s'écrie : Un peu moins vite, s'il vous plaît.

Un agent de service veut cette interrupteur à faire silence.

M. le Maire. — Le public n'a pas la parole.

Les procès-verbaux sont adoptés.

M. Masure-Six demande alors la parole.

Il s'exprime en ces termes :

M. le maire,

Au nom des conseillers municipaux, au nom de mes honorables collègues présents et aussi en celui des absents, notamment M. Muller, chargé de son service pour un certain temps, et M. Le Brun, notre député, retenu, contre ses désirs exprimés, par la commission supérieure du budget, j'ai l'honneur de prendre la parole pour remplir une mission toute de joie et de véritable bonheur.

Le gouvernement de la République vient de vous décerner une distinction exceptionnelle. La croix d'officier de la Légion d'honneur, juste et méritée récompense d'une abnégation de tous les instants, d'un travail précieux à tous les titres, est aussi pour ton la consécration d'une administration remarquable dont l'excellence, appréciée en haut lieu, a fait sentir ses bienfaits sur toute la population que nous avons l'honneur de représenter.

Les conseillers municipaux de Tourcoing, M. le Maire, ont été à même de vous connaître et de vous estimer. Depuis quinze ans, vous dirigez les travaux de l'Assemblée communale avec un tel tact, avec une telle impartialité, accompagné d'une compétence si indiscutable, qu'il est pour de la reconnaissance nous sommes fiers de rappeler les dernières scrutins de vos élections successives dans lesquelles l'unanimité de vos votes accusait votre ardent désir de respect pour vos grands talents d'administrateur et aussi ce quel cas nous faisions de votre parfaite intégrité.

Les conseillers municipaux, vos amis, heureux d'être vos collègues, se font une gloire de vous posséder à leur tête et tous, unis dans une même pensée d'estime pour votre personne et de reconnaissance pour vos actes, vous prient d'agréer, M. le maire, leurs félicitations les plus vives et les plus sincères.

Des applaudissements chaleureux accueillent l'allocution de M. Masure-Six et quelques membres poussent le cri de : Vive la République !

M. le Maire se lève ensuite et remercie à peu près en ces termes :

Il n'est difficile de répondre sans une vive émotion aux paroles élogieuses, trop élogieuses même, que vient de prononcer M. Masure-Six, mon honorable collègue et ami.

Cette distinction exceptionnelle, je ne l'avais pas obtenue, la conscience d'avoir fait mon devoir, tout mon devoir, et cela me suffisait amplement. Mais si j'accepte cette distinction, et je l'accepte, c'est sans oublier que j'ai trouvé comme maire une assistance longue période d'années, je le dois à ceux qui ont été mes collaborateurs, je le dois, en un mot, aux conseils municipaux qui se sont succédé et qui m'ont honoré de leur confiance.

La ville de Tourcoing tout entière est honorée en la personne de son premier magistrat.

Je termine en exprimant mon témoignage de reconnaissance au gouvernement de la République, dont les représentants autorisés dans le département du Nord n'ont si souvent aide dans ma lourde charge.

De nouveaux applaudissements très nourris éclatent.

M. le maire se rassied.

Expropriations de la rue de Tournai

Le conseil, sur le rapport du maire, autorise l'administration municipale à régler avec la famille Pollet-Bonnel une indemnité se rapportant aux expropriations de la rue de Tournai.

Service des eaux

Le conseil homologue une série de marchés passés pour la fourniture des tuyaux de fonte pour le service des eaux potables, construction d'un pont mobile à l'usine et installation de l'éclairage électrique à l'usine élévatoire d'Anchin.

MM. les avocats des villes de Roubaix-Tourcoing, devant le jury d'expropriation, MM. Bauquis et Vaquerie ont accordé leur note d'honoraires qui s'élèvent à 2.000 fr.

Le Conseil en autorise le paiement sur les fonds provenant de l'emprunt.

Tramway

La Compagnie nouvelle des Tramways-Tourcoing a par lettre du 23 décembre dernier, sollicite un avis favorable : 1° à l'établissement de la traction électrique à partir de la station centrale Grande-Place, jusqu'au dépôt rue de la Tossée, par la rue de Tournai et la rue Lucien Lefebvre.

2° Retour à l'ancien itinéraire par le parcours de Roubaix à Tourcoing par la Fosse-aux-Chênes, sous conditions de modifier l'itinéraire de la Croix-Rouge, qui se fera par traction électrique en partant de la station centrale, rue Carnot.

Le rapport de l'administration conclut à l'autorisation.

M. Salembien présente une observation. Il n'est pas opposé à la traction électrique mais il voudrait que les conducteurs fussent souterrains.

Les conducteurs aériens ont pour résultat dit-il d'apporter un trouble sérieux dans les communications téléphoniques

Une discussion s'engage.

Quelques membres et notamment M. l'adjoint Sénéchal, contestent que les troubles signalés pour les communications téléphoniques soient très sérieux.

M. Deslombes partage l'avis émis par M. Salembien.

Bref, il est décidé que la Compagnie sera autorisée à établir la traction électrique sous la réserve que, si le système de traction par fils souterrains, pour lequel on essai est actuellement fait à Paris, est adopté par cette ville ; il devra nous être appliqué et remplacera le système par fils aériens.

M. Salembien n'est pas satisfait, et il persiste à déclarer que les conducteurs électriques aériens pour la traction des voitures nuisent considérablement aux communications téléphoniques.

Après une nouvelle discussion la question est mise aux voix et adoptée sous la réserve susindiquée.

M. Demouveux estime que le prix de 20 centimes demandé par la Compagnie pour la place de la Croix-Rouge est trop élevé. Le trajet est à peine de deux kilomètres.

On partage son avis mais cette question concerne la Compagnie.

Groupe scolaire rue Fin de la Guerre

Le Conseil autorise l'administration à passer marché pour la plantation des cours d'élèves et installation des jardins au groupe scolaire de la rue Fin de la Guerre.

Demande de bourse

Le Conseil accorde une bourse communale au Conservatoire de musique au jeune Desobry, ancien élève de l'Académie de musique.

Le conseil renvoie à l'examen de ses commissions compétentes, le projet d'établissement d'un pont à bascule sur le quai du canal, près du Lycée.

Route départementale n° 22

Un projet d'amélioration de la chaussée, dressé par le service de la voirie départementale est renvoyé à l'examen de la commission de la voirie.

Après l'expédition de quelques autres affaires sans grand intérêt, la parole est donnée à M. Thery-Rassoul qui donne lecture des deux rapports suivants au nom de la commission des finances.

Budget des Hospices pour 1896

Rapport de la Commission des Finances

Messieurs,

Dans votre séance du 22 novembre dernier, vous avez renvoyé à la commission des finances l'examen du budget primitif du Bureau de bienfaisance pour 1896.

Votre commission, remplissant sa mission, a constaté que la commission administrative demande pour 1896 une subvention totale de 207,301 fr. 70, soit, après déduction des 16,400 fr. destinés à l'entretien des lits d'incurables, une subvention à titre général de 191,001 fr. 70, qui se trouve donc être supérieure de 21,001 fr. 70 à celle fixée pour 1895.

Comme le faisait remarquer, dans sa séance du 21 décembre courant à allouer aux Hospices la subvention demandée de 207,401 fr. 70 et à ordonner son inscription au budget communal, du budget primitif communal pour 1896, votre commission vous propose d'approuver le budget des Hospices tel qu'il est établi pour l'année prochaine.

Budget du Bureau de bienfaisance pour 1896

Rapport de la commission des finances

Messieurs,

Dans votre séance du 15 novembre dernier, vous avez renvoyé à l'examen de la commission des finances le budget primitif du Bureau de bienfaisance pour 1896.

La commission a pris connaissance des prévisions budgétaires qui ont été établies par le Bureau de bienfaisance, et elle m'a chargé de vous communiquer les observations suivantes :

On remarque que les recettes sont prévues pour Fr. 261.815 »
et les dépenses pour 261.379 55

D'où un excédent en recettes de 435.45

La subvention de la ville figure aux recettes pour 238,301 francs ; c'est, du reste, la somme portée au budget primitif communal pour 1896, et l'on peut constater qu'elle est supérieure de 17,100 francs à la somme allouée pour 1895.

Toutefois, il convient de faire observer que cette augmentation est due en partie à l'application de la loi sur l'assistance médicale gratuite.

Aussi, la ville en accordant la totalité de la subvention demandée de façon à équilibrer le budget, aura telle seule droit à la subvention départementale votée par le Conseil général pour la mise à exécution de cette loi.

En conséquence, la Commission des finances vous prie de donner, conformément à l'article 70 de la loi du 5 avril 1884, votre avis favorable à l'établissement du budget du Bureau de Bienfaisance pour 1896, tel qu'il nous a été présenté.

Les rapports sont adoptés.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

Accidents d'usine

Un jeune ouvrier de la fabrique de fuseaux de **M. Jules Delmotte**, rue Nationale, 1, employé de clercq, âgé de 15 ans, voulait reprendre un objet tombé dans une bâche quand un injecteur à eau chaude fonctionna tout-à-coup. L'enfant reçut des brûlures superficielles à la poitrine et à l'oreille droite.

Il a reçu les soins de **M.** le docteur Bernard et a ensuite été reconduit à son domicile, rue Nationale, cour Catteau.

— **M. J.-B. Delrue**, 62 ans, contre-maître à la filature de coton de **MM. Leurent** frère à l'Epine, opérait le réglage d'une carde, lorsqu'il se fit prendre le pouce de la main droite dans les rouleaux. La première phalange fut broyée et **M.** le docteur Carette appelé pratiqua l'amputation immédiate. L'incapacité de travail sera d'environ un mois.

Le blessé habite rue du Caire.

— **Henri Nouvejean**, 15 ans, tireur de cordes à la fabrique de tapis de **MM.** Lorthiois frères, rue du Petit Village, voulait rattacher un fil lorsqu'il fut fortement coupé à la main droite par une verge du métier.

L'incapacité de travail sera de huit jours. Le jeune blessé a été reconduit à son domicile, rue de la Belle Vue 21.

Le pendu du jour de l'an

L'identité du jeune homme trouvé pendu le premier janvier, à onze heures et demie du matin sur les bords du canal à proximité du Pont national a été établie.

Il s'agit bien comme nous le faisions présentir d'un jeune homme de Reckem.

Il se nomme **Charles-Louis Duchâtel**, né à Neuville-en-Ferrain le 7 novembre 1877.

Il était tisserand de son métier et travaillait chez M. Bayart-Parent. Il faisait partie de la musique du Risquons-Tout.

Ce jeune homme était très rangé et on ne perd absolument en conjectures sur le motif qui a pu le déterminer à se donner la mort.

Le premier jugeant il souhaite la bonne année à ses parents et se rendit ensuite chez les voisins. Il partit vers 10 heures pour aller *étrenner un oncle qui demeure rue de Gand*, et une tante qui, elle, habite le Brun-Pain.

Rien dans ses allures ne trahissait le sinistre projet qu'une heure plus tard, il mettait à exécution.

Du 2

VILLE DE TOURCOING

Condition publique des matières textiles

Relevés mensuels comparatifs

Décembre 1893	Lots	Kilogs
Soie.	2	450
Laine peignée	633	1.323.958
Laine filée. .	741	290.742
Blousses . . .	175	265.177
Coton	140	96.483
Totaux. . .	1.693	2.476.810
Décembre 1894	Lots	Kilogs
Soie.	4	353
Laine peignée	578	1.388.768
Laine filée. .	849	335.537
Blousses . . .	163	256.721
Coton	151	109.423
Totaux. . .	1.645	2.089.102
Décembre 1895	Lots	Kilogs
Soie.	3	539
Laine peignée	642	1.761.509
Laine filée. .	866	335.301
Blousses . . .	166	260.866
Coton	294	164.064
Totaux . . .	2.041	2.521.964
Conditionnements		6.926
Tirages		508
Decrusages et Lavages. . .		77

Marché à Terme : 10.105

Le Directeur de la Condition publique.
Arthur BONTE.

Ville de Mouscron
1er Janvier 1896
OUVERTURE de l'HOTEL BRÉSILIEN
Rue de la Station, 140
Gérant : Emile MONTAGNE
Table d'hôte à midi 1/2. — Chambres pour voyageurs.

Wasquehal. — *L'arrestation d'hier.* — Le sieur Henri Haguette, dont nous avons annoncé l'arrestation pour vols et tentatives de délits, a été relâché, la gendarmerie, après enquête, ayant reconnu que les faits qui lui étaient reprochés étaient inexacts.

Un mouton noyé. — Hier matin, vers six heures, on a repêché du canal, près le moulin de M. Delesalle-Florian, non pas le corps d'un individu, mais un superbe mouton hollandais. L'on ne sait à quoi attribuer la trouvaille de ce mouton en cet endroit ; l'on suppose que cet animal serait tombé du wagon d'un train qui passe au-dessus de ce canal.

LILLE
M. Claude Cazes
Le *Réveil du Nord* annonce le départ de M. Claude Cazes, rédacteur en chef de ce journal depuis sa fondation.
Notre confrère quitte le *Réveil* pour des raisons de convenance personnelle.
On sait que M. Claude-Cazes fut pendant plusieurs années le rédacteur en chef du *Progrès du Nord*. Son talent incontestable, sa parfaite loyauté, sa connaissance profonde des choses de la politique, l'avaient mis très en relief et bien que ses opinions fussent d'une couleur plus accentuée que les nôtres, nous avions tous pour lui l'estime qu'on a pour un adversaire courtois la considération due à un homme de sa valeur.
La presse régionale perdra par le départ de M. Claude-Cazes un confrère sympathique et qui savait aux heures de calme faire oublier la vivacité de ses polémiques des jours de lutte.

Découverte d'un cadavre d'enfant dans un égoût

Une découverte qui a jeté une émotion bien légitime parmi les habitants de Fives, a été faite hier matin, rue Belle-Vue.

Vers huit heures, M. Deprez Gustave, balayeur du quartier, rencontrait M. Sibabriel, se trouvant avec plusieurs de ses collègues, rue Belle-Vue, en face la maison portant le numéro 56, plus *comme sous le nom de Maison Blanche*, et attirait leur attention en leur montrant du coin de M. Beriot, quand son attention fut attirée par une masse informe qui bouchait l'égout du trottoir de droite en se rendant vers le boulevard de l'Usine.

Intrigué, il souleva le regard en fonte et recula d'horreur en voyant le cadavre d'un nouveau-né.

Le petit corps était couché sur le côté droit, entièrement nu, un bras replié sur la poitrine. On remarquait également des traces de sang dans aux efforts que le criminel avait fait pour glisser le cadavre le plus loin possible, afin de ne pas attirer la vue des passants.

Comme on le conçoit du reste, une foule considérable s'était formée en peu de temps. On alla prévenir immédiatement M. Queutier, commissaire de police du 8e arrondissement, qui se rendit sur les lieux.

Après un examen sommaire, le cadavre de l'enfant a été transporté à l'amphithéâtre de la faculté de médecine où l'autopsie sera faite par M. le docteur Dutilleul, médecin-légiste.

Rixe entre marchands

Avant-hier, vers 3 heures de l'après-midi, plusieurs marchands des quatre-saisons, habitant la rue des Malines, se prirent de bon cœur un motif des plus futiles, et au cours de la rixe, l'un d'eux, **De Potter Henri**, 19 ans, a blessé avec son couteau **M. Verfaillé Gustave**, demeurant cour du Moulin-Rouge, 2.

La police, après enquête, a déféré De Potter au parquet.

Les vols

Gustave Lemesre, marchand de bois cassé rue Saint-André, 147, a été déféré au parquet pour coups portés à son frère à l'aide d'une serpe et vol d'une somme de quatre francs au préjudice de ce dernier.

— **Planck Léopold**, 16 ans, rue d'Anvers 25 et **Martin Albert**, même âge, rue Fombelle, 38 ont été déférés au Parquet pour vol de chaussures à l'étalage de **M. David**, rue des Arts, 46.

Désagréable surprise

M. Deparis, voyageur de commerce, habite 30 bis, rue Thiers, un appartement au second étage. Les occupations de **M. Deparis** le retiennent fréquemment hors de chez lui. Pendant ces absences, Mme Deparis demeure avec ses parents.

Cette dame fut très désagréablement surprise, en constatant, il y a deux jours, que des voleurs s'étaient introduits chez elle et avaient enlevé des robes et des vêtements représentant une somme de 300 fr.

Plainte a été portée à **M. Perlet**, commissaire de police du 1er arrondissement qui a ouvert une enquête.

CONSEILS PRÉCIEUX
En faisant une consommation quotidienne et régulière de l'excellent **Vin de BANYULS-TRILLES**, on peut braver les **temps froids** et **humides** et éviter bien des maladies.
Ce délicieux apéritif est, en effet, préparé avec du **vieux vin** de BANYULS et le meilleur QUINQUINA.
C'est pour cette raison que le corps médical le recommande si chaleureusement.
Expéditions directes par caisses de 12 on 25 litres au prix de fr. 2,50 le litre, pris à Bordeaux contre remboursement.
TRILLES et FILS.

TRIBUNAUX
Tribunal correctionnel de Lille

Audience du 3 Janvier 1896

TOURCOING

Bris de clôture. — Léon Degeldre, 42 ans, coiffeur, se présentait le 28 décembre, à 2 heures du soir chez **M. Desrousseaux**, demeurant à Madame un nommé Cuirassier qui antérieurement logeait dans la maison. Sur la réponse que ce monsieur ne demeurait plus là, Degeldre insistait, mais Madame, Mme Dewolf y mit opposition ; son mari arriva qui fermia la porte au nez de l'importun.

Celui-ci, furieux, donna un coup de pied dans la porte dont il brisa le panneau.

Vingt jours de prison à Degeldre.

Du 2

Un maître escroc. — Henri G..., âgé de 29 ans, un monsieur à la mise correcte et paraissant très « comme il faut », après avoir fait faillite à Fourmies, voyagea en Amérique et en Afrique pour se faire une position.

Il échoue ensuite à Manchester et se fixa plus tard à Liverpool.

Il avait fait par son frère la connaissance de M. Paul Thérin de Roubaix qui pensait avoir affaire à un commerçant sérieux le présenta chez différentes personnes de Roubaix où G... fit un voyage.

Les « ex tête » de Thérin lui firent faire plus inspirer confiance et des plus il se disait membre d'une société en formation.

Grâce aux qualités de négociant sérieux qu'il se donnait, il se fit livrer par différentes maisons beaucoup de marchandises, qu'il paya d'abord. Un jour vint où toutes les traites tirées sur lui furent protestées.

G... fut arrêté à Londres et extradé à la demande du gouvernement français.

Il est condamné aujourd'hui à un an de prison et 50 fr. d'amende, pour avoir escroqué à Valde de marnes vres frauduleuses, en prenant de fausses qualités, 11.500 fr. à la veuve Rosette Jourdain ; 3,600 fr. environ à la maison Mouranin et Rabaré ; 8,000 fr. à M. Edouard Wallaert et diverses autres sommes à différentes personnes ; les escroqueries forment un total d'environ 34.000 fr. Mais la moitié des marchandises livrées ont été saisies en Angleterre et les personnes escroquées rentreront ainsi dans une partie de leurs fonds.

RIBUNE PUBLIQUE

Roubaix, 3 janvier 1896.

Monsieur le Directeur de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing*.

Les citoyens Catrice et Thérin ont publié une protestation contre le rôle que je leur ai attribué dans la réunion, j'y répondrai d'un mot.

Il importe peu que le citoyen Catrice soit allé prendre la femme en question dans la rue en dans une maison voisine ; l'essentiel c'est que l'ex-président des ruatreurs reconnaisse que c'est lui qui l'a amenée au lieu de réunion.

Il prétend que la porte d'entrée était ouverte ; c'est faux.

Elle était fermée à clef, il n'a pu pénétrer qu'en opérant une pesée sur la porte et en faisant sauter le pène.

Le conseiller Thérin affirme qu'il n'a pas demandé à son amis si il était venu avec une femme.

Il a si bien posé cette question que l'un d'eux a répondu en montrant le poing : « Mi, le via min casse-tête. »

Je maintiens donc toutes mes affirmations, vos lecteurs apprécieront.

Agréez l'expression de mes sentiments distingués.

Henri DECHANDS.

SPECTACLES et CONCERTS
Grand-Théâtre de Roubaix. — *Faust.* — C'est devant une salle archi-comble que s'est donnée la représentation de *Faust* ; l'attrait de cet opéra sur la population roubaisienne est tel qu'il a assuré à la direction sa recette la plus fructueuse, malgré que l'on fut au lendemain du jour de l'an.
Ce n'est pourtant pas, il s'en faut, la meilleure audition de la saison, et nous conseillons à ceux qui fréquentent régulièrement notre grand théâtre de ne pas se hâter de se faire une opinion d'ensemble d'après elle, car nous avons eu beaucoup mieux au point de vue de l'interprétation de tous les ouvrages jusqu'ici joués.
Ce qui a quelque peu déparé le spectacle, c'est M. Gourdon, un Méphisto qui vraiment chevrote trop ; cela le fait consommer coup sur la tonalité, sans qu'il puisse s'y tenir ; ce n'est pas lui qui vous fera oublier ses devanciers dans le rôle, M. Imardon, et même M. Pourret.
Mme Lavoisier (Marguerite) est une débutante dont l'avenir propre, pour le jour où elle aura acquis l'expérience du théâtre ; elle a bien des qualités de voix et d'interprétation de tous ses